

# Vivre à Césarches

Octobre 2021

Numéro 189

## CONCOURS PHOTO

- ❖ Le concours photo est relancé cette année du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 4 janvier 2022. Vous pouvez consulter le règlement du concours sur le site Internet.

## CURAGE DES FOSSES

- ❖ Le curage des fosses se fera fin octobre début novembre. Si vous êtes intéressés, merci d'appeler la Mairie pour vous inscrire avant le 15 octobre 2021. Nous vous rappelons que votre fosse doit être vidangée tous les 4 ans (charte du SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif).

## CENTRE D'ACCUEIL LE MERCREDI

- ❖ Le centre d'accueil a ouvert ses portes le mercredi 8 septembre 2021. N'hésitez pas à en faire profiter vos enfants. Pour la première période (septembre à décembre), vous pouvez les inscrire au fil de l'eau.

Les horaires sont les suivants :

- En demi-journée : soit le matin de 7h30 à 12h00 soit l'après-midi de 13h30 à 18h00,
- En journée complète de 7h30 à 18h00 avec un repas tiré du sac pour le midi.

Vous pouvez consulter le programme d'activités sur le site internet de la Commune.

## LANCEMENT DU PASS CULTURE POUR LES JEUNES DE 18 ANS

- ❖ Le Pass Culture s'adresse aux jeunes de 18 ans pour leur donner accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en leur offrant 300 €. Une application dédiée permet de créditer chaque compte qui pourront être utilisées librement dans un délai de 2 ans. Vous retrouverez toutes les informations sur le site : <https://pass.culture.fr/>

### DECLARATION DES RUCHES

- ❖ La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

### EVACUATION DES DECHETS VERTS EN DECHETTERIE

- ❖ Nous vous rappelons que les déchets verts doivent être évacués en déchetterie. Sur notre secteur, les déchetteries d'Ugine et de Gilly sur Isère sont à votre disposition. Vous trouverez leurs horaires d'ouverture sur le site : <https://www.arlyserre.fr/100-pratique/assainissement-dechets/decheteries/>

### FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- ❖ La Mairie sera fermée le lundi 18 octobre 2021 et le vendredi 29 octobre 2021.